

texte supprimé = texte barré

nouveau texte = **texte en gras souligné**

deleted text = ~~crossed-out text~~

new text = **text in bold underlined**

Application : **immédiate**
Publié le **19/06/2017**

Implementation: **immediate**
Published on **19/06/2017**

RÈGLEMENT TECHNIQUE
TECHNICAL REGULATIONS

Les flacons de prélèvement doivent:

- être propres et construits dans un matériau robuste, non réactif au carburant et imperméable,
- être d'un volume supérieur ou égal à 1,1 litre pour répondre à la législation en matière d'emballage de liquides tels que le carburant (interdiction de remplir le flacon à plus de 90%),
- pouvoir être scellés.

L'étiquette sur le flacon doit préciser l'épreuve, la date, le nom du Concurrent, le numéro du kart et, de préférence, comporter un numéro d'échantillon. Elle doit en outre être revêtue de la signature du Pilote ou d'un représentant de l'équipe ou du Concurrent. La signature de l'échantillon vaut reconnaissance de la conformité du prélèvement.

Le refus non motivé de signer un échantillon entraîne la disqualification du Concurrent.

Les échantillons, après avoir été scellés, sont répartis de la façon suivante:

- un échantillon pour l'Organisateur,
- un échantillon pour le Concurrent,
- un échantillon pour le contrôle en laboratoire.

En outre, sur simple demande de la CIK-FIA ou de l'ASN, tout Concurrent devra:

- donner les références et le pourcentage de lubrifiant utilisé pendant l'épreuve,
- fournir un échantillon de 0,5 litre de ce lubrifiant, en vue d'essais complémentaires.

2.21.4 – Air

En tant que carburant, seul l'air peut être mélangé au carburant.

2.22) ROUES: JANTES ET PNEUMATIQUES

Les jantes doivent être équipées de pneumatiques (avec ou sans chambre à air). Le nombre de roues est fixé à quatre. Seuls les pneus peuvent entrer en contact avec le sol lorsque le Pilote est à bord.

Par train de pneus on comprend deux pneus avant et deux pneus arrière. Toute autre combinaison est interdite. **Toute valve ou tout système servant à régler, limiter ou contrôler la pression des pneus lorsque ceux-ci sont utilisés est interdit(e).**

L'utilisation simultanée de pneus de différentes marques ou de «slick» et pneus «pluie» sur un même kart est interdite en toutes circonstances.

La fixation des roues doit comporter un système de sécurité (écrous goupillés ou autobloquants, circlips, etc.).

2.22.1 – Jantes

L'utilisation de jantes selon le dessin technique n°4 en annexe est obligatoire:

1. Diamètre d'attelage du pneu pour la jante de 5 pouces: 126,2 mm avec une tolérance sur le diamètre de la jante de +0/-1 mm avec bosse et avec vis.
2. Largeur pour le logement du pneu: Minimum 10 mm.
3. Diamètre extérieur: pour la jante de 5 pouces: 136,2 mm minimum.
4. Rayon pour faciliter l'équilibre du pneu dans son logement: 8mm.
5. Pression maximum pour l'assemblage: 4 Bar.
6. Test de résistance à l'éclatement du pneu avec liquide et pression de 8 Bar.

Sampling containers must:

- be clean and built in a robust, fuel non-reactive, impermeable material,
- have a total capacity of over 1.1 litre in order to comply with the legislation for the storage of liquids like fuel (filling-up of more than 90% of the total capacity is forbidden),
- be sealable.

The label on the container must specify the event, the date, the name of the Entrant, the kart number and preferably the sample number. Further, the kart Driver or a representative of the team or of the Entrant must also sign the label of the fuel samples.

Signatures on fuel samples acknowledge the compliance with the sampling procedure.

Any refusal to sign a sample without motivation will lead to the disqualification of the Entrant.

Samples, after being sealed, are distributed as follows:

- one sample for the Organiser,
- one sample for the Entrant,
- one sample for the laboratory test.

Furthermore, on request of the CIK-FIA or the ASN, any Entrant shall:

- give the references and the percentage of lubricant used during the event,
- provide a 0.5 litre sample of this lubricant, in view of additional tests.

2.21.4 – Air

Only ambient air may be mixed with the fuel as a combustive.

2.22) WHEELS: RIMS AND TYRES

The rims must be fitted with pneumatic tyres (with or without tubes). The number of wheels is set at four.

Only the tyres may come in contact with the ground when the Driver is on board.

By set of tyres is meant 2 front tyres and 2 rear tyres. All other combinations are forbidden. **Any valve or system to adjust, limit or monitor the tyre pressure when the tyre is in use is forbidden.**

The simultaneous use of tyres of different makes or of "slick" and "wet weather" tyres on a kart is forbidden in all circumstances.

The attachment of the wheels to the axles must incorporate a safety locking system (such as split pins or self-locking nuts, circlips, etc.).

2.22.1 – Rims

The use of rims complying with the technical drawing No. 4 appended is compulsory:

1. Coupling diameter of the tyre for 5-inch rims: 126.2mm with a +0/-1 mm tolerance for hump rim diameters and for screw-type rim diameters.
2. Width of the tyre housing: 10 mm minimum.
3. External diameter for 5 inch rims: 136.2 mm minimum.
4. Radius to facilitate the balance of the tyre in its housing: 8 mm.
5. Maximum pressure for assembly: 4 Bar.
6. Tyre burst resistance test with fluid at an 8 Bar pressure.